



Bretagne

## Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Rennes, le 21 octobre 2011

### Destinataires :

- Députés européens
- Députés
- Sénateurs

Madame, Monsieur le Député,  
Madame, Monsieur le Sénateur,

Le marché des fruits et légumes traverse une crise sans précédent en raison d'une épidémie mortelle causée par la bactérie *Escherichia coli*. L'association de cette épidémie à la consommation de fruits et légumes a impacté essentiellement les productions de tomates, concombres, piments doux et poivrons. Au regard de cette crise exceptionnelle, la Commission Européenne a adopté des **mesures d'urgence pour compenser les pertes des producteurs sur une période limitée de 1 mois.**

L'aide exceptionnelle a été accordée pour **la période comprise entre le 26 mai et le 30 juin 2011.** L'aide compensatoire payée aux producteurs sera équivalente à 50 % du prix de référence calculé sur la base des prix moyens européens de juin 2008, 2009 et 2010, soit 332 €/tonne par exemple pour la tomate.

Au regard de l'importance de la filière fruits et légumes en France, la FRSEA Bretagne est extrêmement surprise par la faible enveloppe qui nous a été allouée : 1,6 million d'€ (soit 0,7 %) par rapport au montant global de l'enveloppe européenne de 226 millions d'€.

Certes, l'aide compensatoire est allouée aux producteurs et organisations de producteurs qui ont détruit les produits dont les marchés ont été fortement perturbés. En France, les producteurs ont effectivement préféré vendre, plutôt que de détruire les produits puisque les prix de vente étaient supérieurs au montant de l'indemnité. De plus, la France aurait fait le choix de déclarer les produits réellement détruits, d'une part à cause de la pression de FranceAgriMer qui contrôlait les opérations de destruction et d'autre part du fait des contrôles diligentés par la Commission Européenne a posteriori.

La FRSEA Bretagne tient à vous faire part de son étonnement sur les montants alloués par la Commission Européenne à certains États membres.

L'Allemagne, par exemple, avait en 2008 une production de 65 100 tonnes de tomates. Son enveloppe d'aides serait de plus de 16 millions d'euros. Si on extrapole que l'enveloppe indemniserait exclusivement la production de tomates, le tonnage aidable suite à une potentielle destruction serait de plus de 48 000 tonnes, soit 74 % de la production de tomates de 2008. Pour rappel, l'aide compensatoire indemnise les destructions de produits effectués sur une durée limitée d'un mois ! L'Allemagne commercialiserait-elle 74 % de sa production de

tomates entre la fin mai et la fin juin ? C'est peu probable ! La FRSEA Bretagne est donc extrêmement étonnée par le montant de l'enveloppe allouée à l'Allemagne !

La compensation allouée à la Pologne nous interpelle tout autant. La production de tomates de ce pays représente 1,7 % de la production européenne. Nonobstant, il a obtenu 21 % de l'enveloppe européenne, lui permettant d'indemniser la destruction de l'équivalent de plus de 50 % de sa production annuelle de tomates !

La FRSEA Bretagne estime que les demandes de certains États membres doivent faire l'objet d'une expertise approfondie par les services de la Commission. Le montant des compensations de certains États est absolument démesuré au regard de leur volume de production et, plus particulièrement, lorsque l'on considère que la durée de prise en charge n'est que d'un mois !

Par la présente, nous vous rappelons que la compétitivité des producteurs de fruits et légumes français est affaiblie par de nombreuses distorsions de concurrence. Il serait donc extrêmement préjudiciable que les producteurs français de légumes soient victimes de leur honnêteté !

**Aussi, la FRSEA Bretagne vous demande de vérifier que les montants compensatoires dans les autres pays de l'Union européenne sont réellement utilisés dans le cadre défini par le règlement européen.**

Comptant sur votre diligence et dans l'attente de votre réponse,

Veillez recevoir, Madame, Monsieur le Député, Madame, Monsieur le Sénateur, nos salutations respectueuses.

Le Président,  
L. KERLIR.



Le Président de la section « Légumes,  
T. MERRET.

